

La Caisse des Dépôts atteste que l'organisme de formation a reçu ses responsabilités dévolues formées à la formation le 16/05/2026.

Numéro de dossier : 391616172415

2. Informations du titulaire

Nom	ALOU
Nom usuel	ALOU
Prénoms	OUALID

3. Dossier de formation

Raison sociale de l'organisme de formation :
ATHENA FORMATION CONSEIL
Intitulé de la formation : CACES TP et A (liste
engagée) - Certificat d'aptitude à la conduite en
véhicule R442 engagé de catégorie A
engagé corrécté
Dates de session : du 15/05/2026 au 16/05/2026

C. Financement validé

Pris de la formation (hors d'examen*)	534.00 €
Vos droits formation	- 394.00 €
Reste à payer (voir l'onglet 1.1009/2026)	150.00 €
Dont pourcentage financier obligé	150.00 €

* Hors d'examen (formation initiale) : voir l'onglet 1.1009/2026 pour la liste formation



Informations complémentaires

Le titulaire du Travail (représenté par la DGEFP) dont le siège social est situé à l'Hôtel du Châtelet 127, rue du
Général Foch, 75001 Paris 1^{er}, et la Caisse des Dépôts et Consignations sont conjointement responsables du traitement
des données à caractère personnel dénommées « Système d'information du compte personnel de formation »
(SICPF) conformément à l'article L. 6223-9 du Code du travail.

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées aux fins de « Gérer les Comptes Personnels de
Formation » dans les limites définies à l'article R.6223-22 du Code du travail qui dispose que « est autorisé un
traitement automatisé des données à caractère personnel dénommées « Système d'information du compte personnel de
formation » (SICPF), permettant la gestion des droits inscrits, la gestion du processus de formation du titulaire du
compte, la mise à disposition des informations relatives à l'offre de formation et la prise en charge des actions de
formation de l'inscription au système du compte aux formations jusqu'au paiement des prestations rattachées à l'article
L. 6223-11 du Code du travail ». Le traitement répond une obligation légale (article L. 6223-9 du Code du travail) et
l'article R. 6223-23 du Code du travail, qui rend la gestion et la conduite des droits inscrits sur le compte
personnel de formation pour les titulaires en partie complémentaires.

Aux termes de l'article R.6223-29 du Code du travail : « Les données à caractère personnel et les informations
enregistrées dans le traitement sont conservées pendant une durée de trois ans à compter de la date du décès du
titulaire du compte personnel de formation ».

Les personnes concernées par le traitement « SICPF » disposent des droits inscrits de notifications de formation du
titulaire et des droits au sein de la liste des données à caractère personnel de l'article L. 6223-11 du Code du travail. Les personnes concernées
par le traitement « SICPF » peuvent exercer leurs droits en s'adressant par courriel à l'adresse suivante :

rendre des personnes si susceptibles de
ou par écrit à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts - Données personnelles - Etablissement de Bordeaux 5, rue du
Verges 33093 Bordeaux Cedex, et/ou par tous autres moyens permettant de joindre leur identité et leur demande.

Les personnes concernées par le traitement « SICPF » peuvent consulter le Délégué à la protection des données
(DPO) en remplissant le formulaire de contact à l'adresse : https://www.caissedepots-et-consignations.fr/contacts/dpo.